Syndicat mixte du SCoTAM

| | |
|---|---|
| *Nombre de délégués en exercice au Comité syndical :* | *Vote(s) pour : 33* |
| *60 Délégués présents : 33* | *Vote(s) contre : 0* |
| *Absents : 27* | *Abstention(s) :0* |
| | *Pouvoir(s) : 0* |

*Date de convocation : 07 mai 2025*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
## Séance du 22 mai 2025

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Julien FREYBURGER, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

## Délibération n°2025-04-2205 : Affectation des résultats de l'exercice 2024

### Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

VU le compte financier unique de l'exercice 2024 du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine faisant apparaître les résultats suivants :

- La **section de fonctionnement** présente un résultat de fin d'exercice 2024 excédentaire de 10 021,97 € auquel il convient d'ajouter l'excédent cumulé des fins d'exercices en section de fonctionnement des années précédentes de 583 977,03 € soit un excédent total cumulé de **593 999 €.**
- La **section d'investissement** affiche un résultat de fin d'exercice 2024 excédentaire de 75 542,98 € auquel il convient d'ajouter l'excédent cumulé des fins d'exercices en section d'investissement des années précédentes de 253 876,69 € soit un excédent total cumulé de **329 419,67 €**.
- Amenant ainsi un résultat cumulé excédentaire de **923 418,67 €.**

VU l'absence de restes à réaliser en dépenses et en recettes, d'où un résultat cumulé de **923 418,67 € conforme** aux reprises effectuées, section par section, lors du vote du Budget Primitif en Comité syndical du 04 février 2025,

### Délibération

*Le Bureau consulté,*
*Le Président entendu,*
*Le Comité syndical, après en avoir délibéré,*

CONSTATE les résultats cumulés suivants :

- En section de fonctionnement pour un montant total de **593 999 € ;**
- En section d'investissement pour un montant total de **329 419,67 €.**

DECIDE d'affecter :

- Le résultat de fonctionnement de **593 999 € (compte 002 Recette**) en report en section de fonctionnement ;
- Le résultat cumulé d'investissement de **329 419,67 € (compte 001 Recette**) en report de la section d'investissement.

PREND ACTE que ces deux résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée section par section lors du vote du Budget Primitif de l'année 2025 en Comité syndical du 04 février 2025.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mai 2025

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le secrétaire de séance
Monsieur Julien FREYBURGER